

## Éléments de langage sur une infrastructure de données géographiques

Qu'est-ce qu'une infrastructure de données géographiques (IDG) ?

Infrastructure : partie inférieure d'une construction (dictionnaire de l'Académie française)

**L'infrastructure** est un ensemble d'éléments structuraux interconnectés qui fournissent le cadre pour supporter la totalité de la structure (Wikipedia)

Cette définition sous-entend que l'infrastructure, pour importante qu'elle soit, n'est qu'un élément au service d'un objectif : une construction, une structure...

Si l'on fait un parallèle avec l'infrastructure routière de ce pays, on peut avancer qu'elle se compose essentiellement du réseau routier principal, mais aussi de la signalisation et même du Code de la route, sans lesquels la mobilité des personnes et des marchandises, qui est la construction supportée, serait beaucoup moins efficace. La normalisation des équipements des véhicules (sécurité, émissions...) et les interventions connexes (enquêtes publiques, investissements paysagers) visent à limiter les inconvénients liés à l'emploi de cette infrastructure routière : morts et blessés, pollutions des milieux et impacts territoriaux.

Poursuivant l'analogie, une IDG a pour finalité principale de faciliter la circulation de contenus géographiques. Pour cela, la directive INSPIRE impose des règles techniques sur les données, afin que l'acteur A puisse utiliser les données de l'acteur B, et sur les services et réseaux (afin de faciliter la mobilité, c'est-à-dire les échanges et l'intégration à moindre coût). Elle impose la création de métadonnées normalisées, qui sont les panneaux de signalisation en ce sens qu'elles permettent de s'y retrouver dans l'immense quantité d'information disponible sur l'internet. Elle impose également une organisation et une gouvernance, qui seraient des centres de circulation routière et un Code de la route, et où la Commission européenne serait la police.

Il découle de cette analogie que, si l'infrastructure routière intéresse principalement les personnels des BTP, les DIR (directions interdépartementales des routes), une partie des Conseils généraux et une fraction de la police et de la gendarmerie, la quasi-totalité des habitants, et surtout des acteurs économiques, s'en désintéressent profondément ... tant qu'elle satisfait leurs besoins. C'est le paradoxe bien connu de l'information géographique : de plus en plus omniprésente, ses acteurs peinent à mobiliser décideurs et élus autour des investissements utiles et des décisions de gouvernance indispensables pour rendre le secteur plus efficace.

Pourtant, comme pour chaque infrastructure, au moins à ses débuts, les études montrent le très court retour sur investissement et donc la très forte rentabilité (de l'ordre de 6 mois pour des investissements de l'ordre de 1 à 2 M€), voir l'[Etude de l'impact socio-économique de l'infrastructure de données géographiques de Catalogne\(PDF -127 Ko\)](#). Dans le cas qui nous occupe, une IDG procure des gains dans les processus internes (calcul du ramassage scolaire, du ramassage des déchets, instruction des permis de construire ou certificats d'urbanisme etc...) mais également dans les relations avec les usagers privés et professionnels : gain de temps et moins de déplacements pour les usagers, transferts d'agents de tâches répétitives vers des tâches à plus grand service

ajouté vis-à-vis des usagers (par exemple, meilleur accompagnement des personnes dans les formalités administratives).

Enfin, il doit bien être considéré qu'une infrastructure technique et économique de ce genre n'est pas un objet à construire, comme l'explique Roger Longhorn dans un article récent

[http://www.geoconnexion.com/burning\\_issue\\_int.php](http://www.geoconnexion.com/burning_issue_int.php), mais comme un processus, « composé de beaucoup d'éléments différents et disparates qui seront implémentés de façon différente, à des rythmes différents, à des coûts (et bénéfices) différents et avec des impacts différents ».

L'enjeu est de pouvoir accompagner les plus avancés, s'ils le souhaitent, mais surtout de pouvoir accompagner le plus grand nombre vers une mise en œuvre adaptée à leurs moyens et à leurs besoins, même si elle peut paraître minimale aux yeux des experts. Ce sera le rôle, sans doute, de la future structure de coordination nationale prévue dans la directive.